

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le quinze du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : M. Daniel BONHOMME

**Date d'envoi de la convocation** : 10 juin 2022

**Absent excusé** : M. Yves BIGOT

**DELIBERATION 41/2022 – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE  
BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

**Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13**

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibérations de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicable aux métropoles;

Vu l'avis favorable du comptable,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, pour le budget principal de la commune ainsi que pour ses budgets annexes tenus en comptabilité M14 d'appliquer par anticipation la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2023.

Les règles comptables accompagnant ce passage seront annexées au Règlement Budgétaire et Financier qui fera l'objet d'un vote ultérieur.

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,  
Après affichage le 27 juin 2022  
et transmission en Préfecture, le 27 juin 2022  
Affaire inscrite à l'ordre du jour.



SAINT-BROLADRE,  
Le 27 juin 2022  
Le Maire, Jean-François GOBICHON